

Association « À la bretonne »
40 rue des 3 Ormeaux
44000 NANTES

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Nantes, le 15 janvier 2021

Objet : Demande de référendum en Loire-Atlantique au sujet de la réunification de la Bretagne

Monsieur le Président de la République,

Depuis la loi du 2 mars 1982, instituant les régions en collectivité territoriale dotée d'un Conseil élu au suffrage universel, le département de Loire-Atlantique est resté inclus dans une région Pays de la Loire, sans consultation de ses habitants.

Or, de façon constante, les citoyens de Loire-Atlantique ont exprimé majoritairement leur volonté de ne pas être séparés administrativement de la Bretagne, à laquelle les attachent tant de liens géographiques, historiques, économiques et humains. Ainsi, de très nombreux sondages, depuis quarante ans, ont montré que les deux tiers environ des citoyens de Loire-Atlantique sont favorables au retour de leur territoire dans la région Bretagne. Ce souhait est partagé majoritairement par les citoyens des autres départements bretons.

Plus récemment, à l'automne 2018, une pétition demandant une consultation par référendum des électeurs de Loire-Atlantique sur cette question, a recueilli 105 000 signatures écrites et nominatives, soit plus de 10% des électeurs inscrits. Cette demande de consultation a été relayée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et par les vœux de nombreux Conseils municipaux.

Une loi organisant une telle consultation est autorisée par la Constitution dans son article 72-1, qui dispose dans son alinéa 3 :

« la modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi » .

En conséquence, nous vous demandons fermement d'initier le processus législatif qui permettra dans un premier temps de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne. Dans un deuxième temps, si le résultat de ce 1er référendum s'avérait favorable à cette réunification, alors les populations ou les collectivités de la région Bretagne et des autres départements de la région Pays de la Loire devront à leur tour être consultées sur l'avenir de leurs territoires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.